



## Commune de Vérossaz

# Budget 2023 – Message introductif

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, nous avons le plaisir de vous soumettre à votre examen et à votre approbation les budgets 2023 de la Bourgeoisie et de la Commune.

Comme pour l'année 2022, les budgets ont été rédigés selon le Modèle Comptable Harmonisé 2 – MCH2. Les comptes 2021 reportés dans le budget 2023 ont aussi été convertis selon le MCH2. Il sera cependant difficile de faire une comparaison directe entre les budgets 2023 et les comptes 2021 publiés sur le site internet de la commune, tenus selon l'ancien modèle comptable. Il sera également difficile de comparer les indicateurs, ces derniers ayant également changé.

## Municipalité - Compte de fonctionnement

---

Les principaux éléments significatifs influençant le budget 2023 sont les suivants :

### 0 - Administration générale

Les charges de l'administration générale sont stables par rapport au budget 2022.

022.3130.98 - Dans le cadre de la réception de la présidence du Grand-Conseil en 2024 et de la fête villageoise y relative, suite à l'élection de Mme Favre, nous mettons une provision de CHF 40'000.- pour 2023.

029.3120.00 - Les frais d'électricité du bâtiment communal ont été augmentés suite à la hausse annoncée.

029.3300.40 - Les amortissements prévus pour l'administration générale sont de CHF 98'330.-, avec le projet du bâtiment communal.

### 1 - Sécurité publique

111.3612.01 - Conformément à la convention de police signée en 2020, les frais de police s'élèvent à CHF 50'000.— pour 2023, ensuite ces chiffres seront stabilisés.

122.3632.00 - En décembre 2020, le Grand Conseil a adopté la modification de la loi d'application du code civil (LACC) portant sur la professionnalisation et la cantonalisation des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA). Les APEA cantonales rentrent en fonction au 01.01.2023. Les charges financières seront désormais réparties entre le canton (70 %) et les communes (30 %), ce qui représente une diminution de notre participation pour 2023 (Budget 2023 CHF 6'000.-- / Budget 2022 CHF 17'000.--)

150.3120.02 – Suite à l'augmentation des coûts d'électricité et de gaz, nous avons augmenté les frais relatifs du local du feu (Budget CHF 4'000.-- / Comptes 2021 CHF 2'277.05).

Les autres charges et produits de ce service sont stables par rapport au budget 2022.

### 2 - Enseignement et formation

213.3130.01-213.3130.07-213.3612.00-213.3631.00 - Tous les frais relatifs aux élèves du cycle d'orientation (repas, transport, écolage et traitement des enseignants) ont augmenté suite à la croissance du nombre d'élèves. (pour ces 4 comptes, Budget 2023 CHF 316'000.- / Budget 2022 CHF 248'000.-).

217.3120.00 et 217.3120.01 – Conformément aux annonces d'augmentation, les frais d'électricité et de chauffage ont été adaptés pour le bâtiment scolaire (budget 2023 CHF 38'000.-- / budget 2022 CHF 28'000.-).

217.3144.00 - Nous avons prévu divers travaux d'entretien de l'école, soit l'installation d'un « store de séparation » dans les couloirs (afin de diminuer les accès à toutes les parties du bâtiment scolaire lors des manifestations), la mise en place d'un nouveau système de sécurité incendie et des améliorations des installations de la scène (rideaux et autres) pour un montant de CHF 28'000.--.

### 3 - Culture, loisirs et culte

Suite à l'amortissement en 2022 à 100% du solde de la réfection de l'église (350.3660.20), les charges sont en baisse.

Tous les autres postes sont stables.

### 4 - Santé

Les frais sont stables par rapport au budget 2022.

## 5 - Prévoyance sociale

545.3010.00-545.3130.09 - Suite à notre décision d'ouvrir notre UAPE le matin dès août 2022, et en prévision d'une ouverture du soir étudiée pour la prochaine rentrée scolaire, les frais du personnel ont augmenté (Budget 2023 + CHF 21'000.- par rapport au budget 2022), de même que les frais de fonctionnement (+ CHF 5'000.-)

545.4240.00-545.4631.03 - Ces ouvertures supplémentaires concernent également les recettes par la participation des parents en hausse (+ CHF 15'500.-) et les subventions cantonales (+ CHF 7'500.-). Les autres charges de fonctionnement sont stables par rapport au budget 2022.

## 6 - Trafic

613.3631.14 - Pour 2023, nous avons budgétisé CHF 100'000.- concernant notre participation aux frais d'entretien des routes cantonales (chiffre donné par l'État du Valais).

615.3010.00 - Nous avons augmenté le taux de travail de notre employé communal, désormais à 50 %.

615.3130.11 - En regard des comptes 2021, nous avons augmenté les frais de déblaiement des neiges et salages de nos routes communales.

615.3131.12 - Il est prévu CHF 10'000.- dans le compte signalisation et marquages routiers pour la dernière phase du projet 30 km/h (analyse post-réalisation).

615.3141.03 - Dans le cadre d'entretien préventif des routes communales, nous avons prévu un montant de CHF 10'000.--.

615.3141.05 - Afin de continuer à entretenir nos routes forestières, il est mis au budget 2023 CHF 20'000.-.

## 7 - Protection et aménagement de l'environnement

### Réseau d'eau

710.3143.01 – Il est prévu divers travaux d'entretien de notre réseau d'eau pour un montant de CHF 49'900.-.

Les autres charges sont relativement similaires au budget 2022.

710.4510.00 - Afin d'équilibrer ce poste qui doit être autofinancé, nous prélevons ce montant sur un compte de financements spéciaux « fonds eau potable » (perte prévisible CHF 142'080.-). Le compte au bilan y relatif devra être équilibré dans un délai de 7 ans, ce qui impliquera un nouveau règlement communal qui sera étudié l'année prochaine et sera soumis à votre approbation en 2023.

### Réseau d'égout

720.3510.00 - Afin d'équilibrer ce poste qui doit être autofinancé (bénéfice CHF 10'190.-), nous attribuons ce montant sur un compte de financements spéciaux « fonds eaux usées ».

Toutes les charges et recettes sont stables par rapport au budget 2023.

### Gestion des déchets

730.3612.06 – Nous avons prévu l'installation du système Gastrovert sur notre commune. Les frais de mise en place et de fonctionnement s'élèvent à CHF 18'400.- pour 2023.

730.4510.00 - Afin d'équilibrer ce poste qui doit être autofinancé, nous prélevons ce montant sur un compte de financements spéciaux « fonds gestion des déchets » (déficit prévisible de CHF 24'975.-).

730.4240.05-06-07-08 – Afin de régulariser les financements spéciaux (équilibre de ce poste dans les 7 ans, selon décision cantonale), nous devons augmenter les taxes de base relatives à la gestion des déchets. Durant ces dernières années et suite aux divers aménagements faits (nouvelle déchetterie, mise en place d'une benne « compactante » et du service Gastrovert, nous devons augmenter la taxe de base annuelle pour un ménage d'une personne, de CHF 110.- à CHF 140.-, avec un indice défini selon le nombre d'habitants du ménage. Cette augmentation est maintenue dans le cadre des montants fixés par notre règlement des déchets acceptés en 2018. (cf règlement gestion des déchets de 2018)

Les autres charges de ce dicastère (torrents, église et constructions) sont stables.

## 8 - Économie publique

Le budget 2023 est similaire au budget 2022.

## 9 - Finances et Impôts

Selon courrier de l'Etat du Valais, l'indice des prix à la consommation (base décembre 1982) a augmenté de plus de 3 % depuis la dernière compensation à froid en 2008. S'agissant des impôts communaux, l'art. 178 al. 5 de la loi fiscale du canton du Valais (LF), il a été décidé de corriger le taux communal de 3 %, en le portant à 153 % dès l'année fiscale 2023. Cette adaptation représente une baisse d'impôts pour nos contribuables.

Les recettes d'impôts se basent sur une simulation effectuée par le Canton et l'évolution des recettes fiscales dues à l'augmentation de la population, cette estimation est prudente (total des recettes fiscales des personnes physiques pour le budget 2023 CHF 2'122'500.-- / comptes 2021 CHF 2'136'230.65).

Au niveau de la péréquation financière qui est en hausse par rapport au budget 2022, (+ CHF 22'448.-) les nouveaux montants budgétés, fixés par le Canton, sont pour 2023 :

- Répartition du fonds de péréquation des ressources – CHF 524'352.-
- Répartition du fonds de compensation des charges – CHF 83'045.-
- Aide transitoire du fonds de compensation des cas de rigueur – CHF 28'758.-.

## Municipalité - Compte des investissements

Les investissements nets s'élèvent à **CHF 1'555'500.--**, soit investissements **CHF 1'628'000.--** ./. taxes raccordement et subventions **CHF 72'500.--**, dont les principaux éléments sont les suivants :

### 0 - ADMINISTRATION GENERALE

**Nouveau bâtiment communal** CHF 1'000'000.—  
*Travaux nouveau bâtiment communal*

### 2 - FORMATION

**Entretien bâtiment scolaire** CHF 103'000.—  
*Installation d'un toit couvert (pergola) devant le préau (CHF 70'000.-)*  
*Réfection de l'isolation phonique du préau (CHF 18'000.-)*  
*Réfection de la terrasse nord – pose d'un carrelage (CHF 15'000.-)*

### 3 - LOISIRS

**Chemins pédestres** CHF 90'000.—  
*Pose d'une nouvelle passerelle suspendue pour le chemin vers Mex – TDM (CHF 180'000.-)*  
*./. 50 % subvention cantonale (CHF 90'000.-)*

### 6 - TRAFIC

**Part à la construction route communale** CHF 20'000.—  
*Montant déterminé par l'État du Valais*

### Eclairage public

CHF 90'000.—  
*Réfection des 23 lampadaires Route de la Forêt et des Giettes (CHF 30'000.-)*  
*Remplacement des 50 candélabres HIT – iodure métallique (CHF 60'000.-)*

### 7 - PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

**Entretien réseau d'eau** CHF 100'000.—  
*Fourniture et pose de nouveaux compteurs par Genedis et gestion des factures (CHF 80'000.-)*  
*Divers et imprévus (CHF 20'000.-)*

### Réfection conduite du réservoir

CHF 150'000.—  
*Réfection conduite du réservoir*

### ./. Taxe de raccordement eau et égout

CHF - 60'000.—

### Torrents

CHF 12'500.—  
*Travaux sur torrent de la Rasse (CHF 15'000.-) – report 2022*  
*Travaux sur torrent de la Rogneuse (CHF 10'000.-) – report 2022*  
*./. Subvention cantonales (CHF 12'500.-)*

### Aménagement du territoire - PAZ-RCCZ

CHF 50'000.—  
*Etude de développement durable dans le cadre du PAZ*

## Planification financière 2023-2026

Objet	Coût	2023	2024	2025	2026
<b>RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS NETS</b>					
<b>0. Administration</b>	CHF 3'200'000	CHF 1'000'000	CHF 1'000'000	CHF 1'200'000	CHF 0
<b>1. Sécurité publique</b>	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
<b>2. Enseignement et formation</b>	CHF 343'000	CHF 103'000	CHF 120'000	CHF 70'000	CHF 50'000
<b>3. Culture et loisirs</b>	CHF 90'000	CHF 90'000	CHF 0	CHF 0	CHF 0
<b>4. Santé</b>	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
<b>5. Prévoyance sociale</b>	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0	CHF 0
<b>6. Trafic</b>	CHF 355'000	CHF 110'000	CHF 215'000	CHF 15'000	CHF 15'000
<b>7. Protection et aménagement de l'environnement</b>	CHF 750'000	CHF 252'500	CHF 307'500	CHF 195'000	-CHF 5'000
	<b>CHF 4'738'000</b>	<b>CHF 1'555'500</b>	<b>CHF 1'642'500</b>	<b>CHF 1'480'000</b>	<b>CHF 60'000</b>

Selon l'analyse financière de notre organe de contrôle, la Commune a une stratégie financière ambitieuse, mais toutefois soutenable à court, moyen et long terme et relève que les recettes fiscales ont été calculées de manière prudente.

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2021	Budget 2022	Budget 2023
--	----------------	----------------	----------------

### Compte de résultats

#### Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- CHF	2'478'719.61	2'699'397.00	2'874'940.00
Revenus financiers	+ CHF	3'381'618.65	3'238'497.00	3'462'695.00
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>902'899.04</b>	<b>539'100.00</b>	<b>587'755.00</b>

#### Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	902'899.04	539'100.00	587'755.00
Amortissements planifiés	- CHF	487'939.67	580'122.00	510'548.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	35'677.44	8'790.00	10'190.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	161'752.79	225'030.00	167'045.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>541'034.72</b>	<b>175'218.00</b>	<b>234'062.00</b>

### Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	1'206'902.13	2'868'000.00	1'718'000.00
Recettes	- CHF	136'724.00	162'500.00	162'500.00
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>1'070'178.13</b>	<b>2'705'500.00</b>	<b>1'555'500.00</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-

### Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	902'899.04	539'100.00	587'755.00
Investissements nets	- CHF	1'070'178.13	2'705'500.00	1'555'500.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	<b>167'279.09</b>	<b>2'166'400.00</b>	<b>967'745.00</b>
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	-	-	-

## Conclusion

Depuis l'introduction du MCH2, les taux d'amortissement ne sont plus à minimum 10 %, mais selon la catégorie d'actifs, soit :

- 7 % routes, aménagement cours d'eau et autres travaux génie civil
- 8 % bâtiments
- 35 % bien meubles du patrimoine administratif
- 50 % autres immobilisations, logiciel du patrimoine administratif et licences
- 100 % subvention d'investissement

Avec le nouveau MCH2 (plan comptable et nouvelles règles financières), le taux d'amortissement pour 2023 est de 8 % sur l'ensemble de nos actifs.

## Plan financier

Résultat	Compte	Budget	
	2021	2022	2023

### Prévisions compte de résultats

Total des charges financières	2'478'720	2'699'397	2'874'940
Total des revenus financiers	3'381'619	3'238'497	3'462'695
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>902'899</b>	<b>539'100</b>	<b>587'755</b>
Amortissements planifiés	487'940	580'122	510'548
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35'677	8'790	10'190
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	35'677	8'790	10'190
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	161'753	225'030	167'045
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	161'753	225'030	167'045
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-
<b>Excédent revenus (+) charges (-)</b>	<b>541'035</b>	<b>175'218</b>	<b>234'062</b>

### Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	1'206'902	2'868'000	1'718'000
Total des recettes	138'724	162'500	162'500
<b>Investissements nets</b>	<b>1'070'178</b>	<b>2'705'500</b>	<b>1'555'500</b>

### Financement des investissements

Report des investissements nets	1'070'178	2'705'500	1'555'500
Marge d'auto-financement	902'899	539'100	587'755
<b>Excédent (+) découvert (-) de financement</b>	<b>-167'279</b>	<b>-2'166'400</b>	<b>-967'745</b>

### Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	541'035	175'218	234'062
<b>Excédent /Découvert du bilan</b>	<b>4'448'872</b>	<b>4'624'090</b>	<b>4'858'152</b>

### Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	167'279	2'166'400	967'745
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>4'212'958</b>	<b>6'379'358</b>	<b>7'347'103</b>

### Résultat du budget 2023

Les charges financières avant amortissements comptables et attribution aux fonds et financement spéciaux s'élèvent à **CHF 2'874'940.-**, de même que les recettes avant prélèvement aux fonds et financements spéciaux à **CHF 3'462'695.-**.

La marge d'autofinancement s'élève à **CHF 587'755.-**.

Les amortissements ordinaires 2023 se montent à **CHF 510'548.-**.

Le budget 2023 boucle avec un bénéfice de financement de **CHF 234'062.-**.

En regard des investissements prévus, la commune a une insuffisance de financement de **CHF 967'745.-**.

### Évolution probable de la fortune nette

Les comptes 2021 font ressortir une fortune nette de **CHF 4'448'872.-**.

Le budget 2023 prévoit quant à lui une légère augmentation de celle-ci à **CHF 4'858'152.-**.

## Aperçu des indicateurs financiers

Compte	Budget	Budget
--------	--------	--------

1. Taux d'endettement net (I1)	2021	2022	2023	Moyenne
Dette nette en % des revenus fiscaux	2.4%	107.8%	145.8%	84.4%

### Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2021	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	84.4%	19.9%	37.8%	38.1%

### Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2021	2022	2023	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.2%	0.7%	0.6%	0.5%

### Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2021	2022	2023	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	102.1%	167.4%	186.5%	152.2%

### Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2021	2022	2023	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	33.9%	51.8%	37.7%	42.4%

### Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2021	2022	2023	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	14.0%	17.5%	14.8%	15.4%

### Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2021	2022	2023	Moyenne
Dette nette 1 par habitant	70	2695	3665	2214

### Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2021	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	25.6%	15.6%	16.3%	19.2%

### Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

## Résultat des comptes indicateurs

En vue des importants investissements prévus, les comptes indicateurs démontrent que **la capacité d'autofinancement de la Commune est moyenne et l'endettement net par habitant devriendrait important à fin 2023.**

Les budgets 2023 de fonctionnement et d'investissement de la Commune ont été approuvés par le Conseil Municipal en séance du 28 novembre 2022.

## Bourgeoisie – Compte de fonctionnement

---

Le budget de la Bourgeoisie prévoit un excédent de revenus de CHF 39'970.- (en 2022 CHF 41'470.-).

Les comptes sont stables par rapport aux années précédentes.

## Bourgeoisie – Compte des investissements

---

Aucun investissement n'est prévu en 2023.

La rénovation de l'immeuble de l'Abbaye fera l'objet d'une assemblée primaire bourgeoisiale extraordinaire afin de valider le montant y relatif. Ce dossier est toujours à l'étude.

## Bourgeoisie – Conclusion

---

Les budgets 2023 de fonctionnement et d'investissement de la Bourgeoisie ont été approuvés par le Conseil Municipal en séance du 14 novembre 2022.

Vous trouverez sur notre site internet [www.verossaz.ch](http://www.verossaz.ch) le détail du budget 2023 pour la Municipalité et la Bourgeoisie.

Nous vous invitons à participer nombreux à cette assemblée primaire où vous serez informés plus en détail sur le budget 2023 qui, on vous le rappelle, est proposé à votre approbation.

**Le Conseil Communal vous recommande d'accepter les budgets 2023 de la Municipalité et de la Bourgeoisie tels que présentés.**

L'Administration communale – 28 novembre 2022 / mm

Muriel Favre  
Présidente



Mireille Morisod  
Caissière



